

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 26 octobre 2018

n° 9 - D 26.10.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

6.1 Budget rectificatif n°2 UGA

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, FILIPPI Lionel, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFI Mitra, MABED Abdelmalek, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme.

Membres représentés : VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick), Sébastien BERNARD (procuration à WENDLING Olivia).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 et modifiés,
Vu l'avis de la commission des finances du 18 octobre 2018,

Considérant les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles en annexe ;

Article 1 :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- 4537 ETPT sous plafond et 1108 ETPT hors plafond
- **8 715 379 €** d'autorisations d'engagements dont :
 - **2 671 780 €** en personnel ;
 - **3 612 028 €** en fonctionnement ;
 - **2 431 571 €** en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 489 148 448 €.

- **6 620 446 €** de crédits de paiements dont :
 - **2 671 780 €** en personnel ;
 - **2 517 095 €** en fonctionnement ;
 - **1 431 571 €** en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 495 348 543 €.

- **8 825 004 €** de recettes ;

Le montant total des recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 479 976 819 €.

- **2 204 558 €** de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à -15 371 724 €.

Article 2 :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les prévisions budgétaires suivantes :

- **315 263 €** de résultat patrimonial (portant le résultat total à -3 466 959€).
- **957 024 €** de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à 2 564 774 €).
- **914 470 €** de variation de fonds de roulement (portant la variation totale à -8 531 990 €).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	2
Nombre de votants	22
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n° 2 pour l'UGA tel que présenté.

Publié le : 09.11.2018

Transmis au Rectorat le : 09.11.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 octobre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE



Note de présentation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2018 de l'UGA

L'objectif de la présente note est d'éclairer les membres du conseil d'administration sur les éléments du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2018, elle commente pour cela les tableaux proposés aux votes.

Conformément aux dispositions

Du Code de l'éducation et notamment ses articles R719-51 et suivants,

Le Président de l'Université Grenoble Alpes soumet au Conseil d'Administration de l'établissement le Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2018 de l'Université Grenoble Alpes, du SID, de l'Ecole des Houches, du SIMSU et du SIUAPS.

Le budget d'un établissement universitaire est également un acte prévisionnel portant sur l'année civile. Il est voté par le conseil d'administration (CA) en décembre de l'année précédant son exécution. Il présente l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses. Les modifications apportées au budget en cours d'année doivent être validées par un budget rectificatif. Les EPSCP sont soumis au cadre budgétaire défini par le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique tout en conservant leurs spécificités décrites dans le code de l'éducation. Le budget consolidé de l'UGA est constitué du budget principal et de budgets annexes. Le budget principal rassemble les budgets des composantes de l'établissement : unités de formation et de recherche, instituts, services communs, services généraux, DGD relations territoriales et internationales, DGD patrimoine et logistique, DGD systèmes d'information, DGD formation et vie universitaire, DGD Recherche et unité budgétaire de paye créée pour des besoins de gestion interne. Les budgets annexes rassemblent les budgets des services à comptabilités distinctes : SIUAPS, SIMSU, SID ainsi que l'Ecole des HOUCHEs qui disposent d'un cadre comptable distinct, par conséquent ils font l'objet d'une présentation et d'un vote spécifique.

I. Présentation des principaux éléments :

➤ Les autorisations budgétaires

Le budget dans le cadre de la réforme GBCP est présenté sous une double forme d'autorisations budgétaires, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Les autorisations d'engagements, constituent le plafond voté par l'organe délibérant et déterminent la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice et les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées pendant l'exercice.

S'agissant du budget consolidé de l'UGA la ventilation des autorisations d'engagements entre le budget initial et le budget rectificatif est la suivante :

Le montant global des AE est de **497 757 k€**, celui des CP de **504 178 k€**. La différence de 6 420 k€ est due aux décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement : sur l'année 2017 de nombreuses opérations immobilières ont été réalisées dont le dénouement financier en termes de consommation de crédits de paiement se terminera sur l'exercice 2018. Les autorisations budgétaires en CP se ventilent en 74,5 % en masse salariale contre 79 % en 2017, 16,5% en fonctionnement contre 14 % en 2017 et 9 % en investissement contre 7% en 2017.

Une analyse plus détaillée par enveloppe de crédits de paiement (fonctionnement, investissement, masse salariale) :

	BI 2017	BR 2017	Réalisé 2017	BI 2018	BR2 2018	Evolution exécution 2017/BR2 2018
Fonctionnement	79 102 237	82 245 333	66 255 505	69 861 482	82 425 285	16 169 780
Investissement	43 330 761	32 975 061	31 444 348	41 095 626	46 228 373	14 784 025
MS	363 427 209	366 976 294	363 278 209	370 031 275	375 524 590	12 246 381
TOTAL	485 860 207	482 196 688	460 978 062	480 988 383	504 178 248	43 200 186

L'analyse par enveloppe permet de constater que par rapport à l'exécution 2017, le BR2 en crédits de paiement 2018 est en augmentation sur chaque enveloppe.

Cependant il est important de noter que le budget 2017 intègre les 3 budgets rectificatifs dont le dernier consacré principalement à la déprogrammation des investissements et qui a conduit à une diminution des CP de 16,8 M€.

L'enveloppe **fonctionnement** est également en augmentation par rapport à l'exécution 2017 mais, par rapport au budget final 2017, l'enveloppe après BR2 est à un niveau équivalent

Détail par secteur du BR2 :

Fonctionnement	AE	CP
Formation	978 125	978 125
Recherche	1 599 576	599 576
relations internationales	- 39 288	- 39 288
Services généraux	245 615	245 615
UB MAS	828 000	733 067
SACD	- 189 317	- 189 317
TOTAL	3 422 711	2 327 778

La ventilation par secteur permet d'identifier la part la plus importante en autorisations d'engagement (+1 599 K€). Cette augmentation correspond à des inscriptions nouvelles de contrats de recherche.

L'augmentation des crédits sur le secteur de la formation (978 K€) correspond principalement à des ouvertures liées à des recettes nouvelles dans les composantes de formation (ajustement de la Formation continue, ajustement des droits d'inscription par rapport au budget initial).

Les crédits inscrits dans l'UB MS proviennent en majorité (660 K€) de l'universitarisation de la formations des sages-femmes (une recette de la région est également inscrite).

S'agissant des services centraux, l'augmentation de 245 K€ provient :

- D'une part, de la suppression de l'enveloppe de 600 K€ inscrite au BR1 (cette diminution n'impacte pas le résultat de l'établissement dans la mesure où elle est neutralisée par la mise à niveau du montant des charges d'amortissement),
- D'autre part, de l'inscription de 513 K€ en AE et CP d'écritures liées à la filiale Floralis (cette augmentation n'impacte pas le résultat de l'établissement dans la mesure où elle est neutralisée par l'inscription de charges constatées d'avance liées à l'exécution des contrats de resourcing).

Le reste provient de l'ajustement des droits d'inscription inscrits en central.

La diminution des crédits inscrits pour les SCD correspond à la diminution des ouvertures de crédits du SID. Il s'agit principalement d'un réajustement du fait des prestations internes entrantes.

Investissement	AE	CP
Formation	- 6 059	- 6 059
Recherche	2 091 630	1 091 630
Patrimoine	340 000	340 000
Services généraux	6 000	6 000
SACD	64 000	20 000
TOTAL	2 495 571	1 451 571

La ventilation ci-dessus permet de constater que ce sont les secteurs Recherche (83,8% des AE) et Patrimoine (13,6% des AE) qui représentent la part la plus importante des ouvertures budgétaires.

Pour la recherche, 1 522 K€ sur 2 091 K€ correspondent à des nouveaux contrats de recherche en AE. L'inscription en CP de ces nouveaux contrats correspond quant à elle à 526 K€ sur les 1 091 K€. Le reste des ouvertures de crédits correspond à 400 K€ pour l>IDEX et à des changements de masse dans les laboratoires.

Pour le patrimoine, il s'agit de l'inscription des crédits d'investissement de la Loi ORE pour l'exercice 2018 :

- 85 K€ (Loi ORE réaménagement espace accueil CIO)
- 185 K€ (Loi ORE amélioration capacité d'accueil et locaux formation)
- 70 K€ (Loi ORE projets accueil étudiants handicapés)

➤ Les emplois et la masse salariale

o Les emplois

Tableau 1 : autorisations d'emplois (pour vote de l'organe délibérant)

NB : Les opérateurs doivent produire, en annexe du document budgétaire initial, un tableau des emplois (Tableau 1), document obligatoire faisant apparaître les emplois sous plafond autorisés par le PLF 2018 et les emplois hors plafond du PLF 2018 approuvés par l'organe délibérant. Ces deux catégories d'emplois sont présentées en ETPT de manière obligatoire et éventuellement en ETP, et constituent l'autorisation d'emplois de l'opérateur sur la base de laquelle la prévision de masse salariale a été calculée.

Tableau 1 - EPSCP

Tableau des emplois UGA + SACD présenté par l'établissement à l'appui du Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			BI 2018			BR1			BR2			TOTAL BI + BR1 + BR2		
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	2 061		2 061	-		-	-		-	2 061		2 061
		CDI	6	29	35	-	-	-	-	-	-	6	29	35
	Non permanents	CDD	702	314	1 016	- 5,7	4,0	- 1,7	-	15,0	15,0	696	333	1 029
S/total EC			2 769	343	3 112	- 5,7	4,0	- 1,7	-	15,0	15,0	2 763	362	3 125
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			-		-	-		-	-		-	-		-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	1 610		1 610	-		-	-		-	1 610		1 610
		CDI	41	94	135	-	-	-	-	-	-	41	94	135
	Non permanents	CDD	123	596	719	-	30,3	30,3	-	26,0	26,0	123	652	775
S/total Biatss			1 774	690	2 464	-	30,3	30,3	-	26,0	26,0	1 774	746	2 520
Totaux			4 543	1 033	5 576	- 5,7	34,3	28,6	-	41,0	41,0	4 537	1 108	5 646 (2)
			Plafond global des emplois voté par le CA **			Plafond global des emplois voté par le CA **			Plafond global des emplois voté par le CA **			Plafond global des emplois voté par le CA **		
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			4 726			4 713			4 713			4 713 (3)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Impact sur le plafond d'emplois

Le BR2 impact uniquement le plafond d'emplois sur ressources propres et principalement les emplois financés sur crédits recherche.

Des crédits supplémentaires sont ouverts pour financer en ETPT : 15 doctorants, 16 collaborateurs experts et 10 POST DOC

Impact sur le budget ouvert

Masse salariale Etat :

- Ouverture de 1 048 316 € en dépenses et recettes au titre de la CSG. La dotation du ministère est à ce jour inférieure de 389 K € par rapport à l'estimation du coût annuel. Des crédits non consommés au titre des CLD et du chômage permettront de couvrir en partie cette dépense.

- Fermeture de 222 616 € en dépenses et recettes au titre des actions spécifiques.

- Ouverture de 131 310 € en dépenses et 315 977 € en recettes au titre de la LOI ORE. La prévision de dépenses est inférieure aux recettes car il ne sera pas possible de mobiliser l'intégralité des crédits sur 2018 (délais de recrutement, contraintes du calendrier de paye et de la mise en place des différents dispositifs OUI SI)

Masse Salariale Etablissement (hors recherche) :

Le solde des opérations (entre ouvertures et fermetures) des composantes et DGD est quasiment nul : 181 572 € en dépenses. Des crédits de masse salariale sont transférés en fonctionnement ou vis versa pour des petits montants pour ajuster les prévisions budgétaires.

Prestations sociales :

- Fermeture de 84 000 € au titre du FIPH (ajustement du budget à la facture reçue)

- Fermeture de 153 000 € en masse salariale (dépenses surestimées au BP)

Salaires refacturés (mises à disposition) :

- Ouverture de 660 000 € en dépenses et en recettes pour financer la formation des sages-femmes (payées par le CHU, financement région)

- Ouverture de la cohorte des doctorants des ENS pour 2017/2020 pour 100 000 €, et plusieurs montants pour régularisation à hauteur de 100 000 € également

UB RECHERCHE

Ouverture de 1.5 M€ en recettes nouvelles pour financer des doctorants, des POST DOC et des collaborateurs experts.

Conclusion : le besoin de financement sur la masse salariale est ajusté de - 296 K € avec le BR2

➤ Le solde budgétaire

Par le vote des autorisations budgétaires, l'organe délibérant fixe la limite supérieure des emplois de l'organisme et des dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice. Il se prononce également sur les prévisions de recettes et sur le solde budgétaire, représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

DEPENSES							
	AE		CP		RE		
	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018	
Personnel	375 524 590	2 671 780	375 524 590	2 671 780	439 124 753	7 275 284	Recettes globalisées
dont contributions employeur CAS Pension	110 632 702	-	110 632 702	-	358 676 630	980 622	Subvention pour charges de service public
					1 328 309	860 186	Autres financements de l'Etat
					-	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	83 300 188	3 422 711	82 425 285	2 327 778	29 405 891	3 708 422	Autres financements publics
					49 713 923	1 726 054	Recettes propres
Intervention	-	-	-	-			
					48 879 684	1 368 238	Recettes fléchées*
					2 577 000	-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	38 932 475	2 495 571	46 228 373	1 451 571	45 862 684	1 248 238	Autres financements publics fléchés
					440 000	120 000	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) et CP (B)	497 757 253	8 590 062	504 178 248	6 451 129	488 004 437	8 643 522	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			-	2 192 393	16 173 810	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Le solde budgétaire déficitaire reflète l'impact net des flux budgétaires sur la trésorerie de l'UGA. Ce solde négatif résulte, d'une part, de décalages entre les encaissements et les décaissements et, d'autre part, d'un excédent des dépenses sur les recettes.

Le solde négatif est également dû à la situation de déficit de l'établissement qui nécessite de financer des dépenses sans recettes en parallèle.

Le solde budgétaire du BR 2 est positif de 2 192 k€ il correspond à la différence entre les inscriptions de 8 643 k€ en recette et les 6 451 K€ en crédit de paiement. Ce solde positif s'explique notamment par l'inscription des recettes encaissées pour de nouveaux contrats de recherche avec en parallèle une inscription décalée des dépenses à décaisser. De plus, un ajustement est réalisé avec la suppression de CP à hauteur de 600 K€ (enveloppe inscrite au BR1). Par rapport au BI, le solde budgétaire est passé de 20 505 k€ à 16 173 k€, soit une amélioration de 4 331 k€.

➤ **Eléments d'appréciation de la soutenabilité budgétaire**

Le décret GBCP apporte une nouvelle appréciation de la soutenabilité budgétaire d'un établissement. En effet comme le précise la circulaire opérateur de 2018, la règle selon laquelle le compte de résultat prévisionnel doit, sauf circonstances particulières justifiées, être bénéficiaire ou équilibré, applicable jusqu'à l'exercice 2015, ne suffit pas pour appréhender la soutenabilité d'un budget avec l'avènement d'une comptabilité budgétaire indépendante de la comptabilité générale.

o **A travers la trésorerie et le tableau d'équilibre budgétaire**

Il permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice qui résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Compte Financier 2017	Budget 2018 après BR1	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018	Compte Financier 2017	Budget 2018 après BR1	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	18 366 203	16 173 810	-	16 318 070	-	-	2 192 393	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	60	-	45	45	- 45	-	-	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	10 249 774	9 993 600	10 307 648	314 048	10 637 529	7 333 600	7 696 648	363 048	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	2 482 435	7 112 743	6 380 252	- 732 491	- 23 974 015	11 385 149	11 713 640	328 492	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	12 732 269	35 472 546	32 861 756	- 418 398	2 981 539	18 718 749	19 410 288	2 883 933	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	-	-	3 302 330	9 750 731	16 753 798	13 451 468	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	13 177 479	-	-	-	-	6 755 050	7 002 148	247 098	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	-	-	-	22 928 210	9 998 748	6 449 320	- 3 549 428	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	12 732 269	35 472 546	32 861 756	2 883 933	12 732 269	35 472 546	32 861 756	2 883 933	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Le BR 2 2018 abonde la trésorerie de 3 302 k€, il s'explique par les éléments suivants :

- Le solde budgétaire de + 2 192 k€ (flux généré par le budget de l'UGA)
- Les opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'UGA ne dispose d'aucune marge de manoeuvre décisionnelle :
 - o Le solde est négatif de 2 611 k€ (contre 2 660 k€ après BR1) avec un besoin de 10 307 k€, et un financement de 7 696 k€, Ces opérations comprennent les bourses AMI d'un montant de 755 k€ en 2017 et 776 k€ en 2018, la médecine préventive : 180 k€ en 2017 et 190 k€ en 2018, les FFSU et bibliothèque de Valence soit 88 k€ en encaissement et en décaissement ainsi que la sécurité sociale étudiante pour laquelle il est prévu à la rentrée 2018 le rattachement des étudiants au régime général de la sécurité sociale. Par conséquent, sur l'exercice 2018, seul le reversement (décaissement 2.7M€) est prévu correspondant à la sécurité sociale étudiante à reverser pour l'année universitaire 2017-2018. Le montant principal correspond aux versements à des partenaires dans le cadre de contrats, 6 589 k€ sont prévus en encaissement et en décaissement.
- Les opérations sur compte de tiers :
 - o La variation est positive par rapport au BR1 2018 de 1 060 k€ soit un solde positif recalculé de 5 333 k€ au lieu des 4 272 k€ avec un besoin de 6 380 k€ et un financement de 11 713 k€, ces opérations correspondant à la TVA collectée et déduite. Le solde positif correspond en partie au remboursement du crédit de TVA généré au titre de fin 2015, 2016 et 2017 pour lequel la demande de versement a été formulée auprès des services fiscaux en juin 2017 mais qui a fait l'objet d'une réévaluation par rapport au BI.

Remarque concernant le prélèvement sur la trésorerie fléchée/non fléchée

Le BR 2 2018 présente une variation positive de la trésorerie de 3 302 k€ décomposé comme suit :

- Abondement de 3 549 k€ sur la trésorerie non fléchée dont une variation positive sur les opérations sur compte de tiers (TVA) de 1 060 k€.
- Prélèvement de 247 k€ sur la trésorerie fléchée

Le niveau de trésorerie projeté à la fin 2018 est calculé en repartant de la dernière prévision de trésorerie connue à la fin 2017, soit celle indiquée au bilan 2017, auquel on ajoute la variation de trésorerie budgétée en 2018. Au bilan 2017, la trésorerie se monte à 43 487 k€, soit 34,5 jours de fonctionnement. La variation projetée en 2018 est de -13 451 k€, ce qui amènerait le solde de trésorerie fin 2018 à 30 036 k€ soit 24 jours (1 276 k€).

Date	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
solde mensuel BR2	43 487 864	100 326 269	67 423 050	27 935 548	82 077 913	49 541 406	26 828 260	118 055 021	87 776 902	61 640 657	90 396 142	59 216 268	30 036 396

Ce solde, comparé à la norme prudentielle de 30 jours de fonctionnement, peut être jugé préoccupant si l'on s'en tient à ce mode de calcul qui est basé sur une exécution à 100% des recettes et des dépenses. Pour rappel lors de la présentation du BI 2018 et sur la base des modes de calcul la prévision d'atterrissage était de 13 jours. Ce niveau reste inférieur à la norme prudentielle en fin d'exercice (décembre 2018) cependant la moyenne sur l'exercice est de 51 jours avec un pic en juillet de 93 jours et le niveau le plus bas en juin de 21 jours.

La dégradation de la trésorerie s'explique bien sûr par le déficit mais aussi par des décalages plus importants entre encaissements et décaissements sur les opérations immobilières et sur les opérations relevant de l'activité recherche.

o **A travers le compte de résultat**

L'équilibre du budget s'apprécie au regard du compte de résultat qui répond à une logique de droits constatés. Un budget est considéré en équilibre quand sa section de fonctionnement est en équilibre, c'est-à-dire lorsque les produits permettent de couvrir les charges globales de l'établissement y compris les charges calculées telles que les amortissements.

S'agissant du **budget principal**, la section de fonctionnement s'élève à 474 407 k€ contre 465 428 k€ au BR1 2018 soit une variation de 8 978 k€ en dépense et de 470 940 k€ contre 461 646 k€ au BR1 2018, soit une variation de 9 294 k€ en recette : le déficit qui était de 3 782 k€ au BR1 de 2018 est donc ramené au BR2 de 2018 à 3 466 k€, soit une diminution de 315 k€.

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2017	Budget 2018 après BR1	Budget 2018 après BR2	Ecarts entre BR2 et BR1 2018	PRODUITS	Compte Financier 2017	Budget 2018 après BR1	Budget 2018 après BR2	Ecarts entre BR2 et BR1 2018
Personnel	362 310 203	367 900 942	370 572 722	2 671 780	Subventions de l'Etat	355 299 178	355 683 433	357 224 241	1 540 808
dont contributions employeur CAS Pension	102 873 547	110 632 702	110 632 702	-	Fiscalité affectée	-	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	95 230 080	97 527 820	103 834 995	6 307 175	Autres subventions	37 913 398	54 450 320	58 181 703	3 731 383
					Autres produits	65 703 544	51 512 787	55 534 814	4 022 027
TOTAL DES CHARGES (1)	457 540 283	465 428 762	474 407 717	8 978 955	TOTAL DES PRODUITS (2)	458 916 120	461 646 540	470 940 758	9 294 218
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 375 837	-	-	315 263	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	3 782 222	3 466 959	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	458 916 120	465 428 762	474 407 717	9 294 218	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	458 916 120	465 428 762	474 407 717	9 294 218

Les éléments du BR n°2 de l'exercice 2018, en dépenses de fonctionnement correspondent aux inscriptions :

- De 3 515 K€ de crédits supplémentaires en fonctionnement
- De 2 671 k€ en dépenses de personnel
- De 2 792 K€ de charges d'amortissement
- A la neutralisation des contrats de recherche

En recettes, le BR2 prévoit :

- L'ajustement de la SPCSP -1 300k€ notamment la contribution au titre de la CSG pour 1 048 k€ et 400 k€ au titre des dispositifs de la loi ORE mais également des ajustements en baisse sur les crédits relatifs aux actions spécifiques.
- L'ajustement des financements externes de l'actif (+2 148 K€)
- De recettes supplémentaires notamment pour la recherche à hauteur de 2 856 K€, pour la formation (ajustement des droits d'inscription, de formation continue et de taxe d'apprentissage) et pour l'UB Masse salariale (ajustement des recettes liées aux mises à disposition).

o A travers la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement

L'appréciation de la soutenabilité budgétaire se fait désormais en croisant les informations provenant du solde budgétaire ayant un impact sur la variation de trésorerie, du compte de résultat ayant un impact sur les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

Sur le **budget principal**, la capacité d'autofinancement qui a pour objet de financer une partie de l'investissement est de 2 564 k€ après le BR n°2 de 2018 soit une variation de +957 k€. Cette amélioration provient :

- De l'amélioration du résultat (+315 K€)
- De l'ajustement des charges d'amortissement et des financements externes de l'actif soit un écart net de 642 K€.

La section d'investissement du budget principal s'élève à 46 024€ en dépenses et de 37 492 k€ en ressources soit un équilibre réalisé par un prélèvement sur le fonds de roulement de 8 531 k€. Ce prélèvement est dû au déficit constaté sur le fonctionnement mais également à la mobilisation du FDR pour financer les opérations de GER (gros entretien et réparations) et les opérations immobilières en cours.

La variation du FDR est positive de 914 k€ par rapport au BR1 de 2018.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget 2018 après BR1	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018	RESSOURCES	Budget 2018 après BR1	Budget 2018 après BR2	Ecart entre BR2 et BR1 2018
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	1 607 750	2 564 774	957 024
Investissements	43 593 206	46 024 777	2 431 571	Financement de l'actif par l'État	2 305 904	2 605 904	300 000
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	25 326 133	26 663 133	1 337 000
Intégration opérations PPP	-	-	-	Intégration opérations PPP	-	-	-
				Autres ressources	4 906 959	5 658 976	752 017
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	43 593 206	46 024 777	2 431 571	TOTAL DES RESSOURCES (6)	34 146 746	37 492 787	3 346 041
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	914 470	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	9 446 460	8 531 990	-

La ventilation des emplois par secteur est la suivante :

- Recherche : 2 091 K€ sur les contrats de recherche
- Patrimoine : 340 K€ pour la Loi ORE

La ventilation des ressources par secteur est la suivante :

- 2 026 K€ pour les contrats de recherche (ANR, IDEX)
- 255 K€ pour le secteur du Patrimoine (dotation Loi ORE à inscrire en recettes d'investissement)
- 107 K€ pour le secteur de la formation (affectation de la taxe d'apprentissage en investissement afin de permettre la neutralisation de la charge d'amortissement).

o Synthèse de la soutenabilité du budget :

date d'observation	Ratios	en k€	Nombre de jours
Compte financier 2017	Résultat	1 425	
	fonds de roulement	37 204	29
	besoin en fonds de roulement	-6 284	
	trésorerie	43 488	34
Flux de l'exercice 2018	Résultat	-3 680	
	fonds de roulement	-9 228	7
	besoin en fonds de roulement	4 223	
	trésorerie	-13 451	11
Après BR 2	Niveau final du fonds de roulement après BR1	27 975	22
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-2 061	
	Niveau final de la trésorerie	30 036	24

La variation du FDR est négative, résultat de la situation déficitaire de l'établissement qui ne peut dégager une CAF suffisante pour financer ces investissements.

Le solde budgétaire du BR 2 est positif et variation de trésorerie est positive de 3 202 k€.

➤ **Les SACD : services à comptabilité distincte**

➤ SACD	Résultat					Fonds de Roulement				
	Rappel CF 2017	BI 2018	Variation BR1 2018	Variation BR2 2018	Résultat après BR2 2018	Variation FDR au BI 2018	Variation FDR au BR1 2018	Variation FDR après BR1 2018	Variation FDR après BR2 2018	Niveau FDR 2018 après BR2
SID	129 983	-296 109	0	14 657	-281 452	-446 742	10 000	-436 742	0	2 487 298
SIMSU	106 438	0	0	0	0	93 209	-43 695	49 514	0	2 017 845
SIUAPS	-137 798	0	0	0	0	19 126	0	19 126	30 961	49 017
HOUCHES	-49 232	46 500	20 000	-7 083	59 417	-168 320	-147 780	-316 100	-340 000	955 843
UGA agrégé	1 425 229	-4 851 869	840 038	331 565	3 680 266	-9 797 755	-332 907	-10 130 662	-9 228 357	27 975 405

II. Les tableaux budgétaires :

- Tableau 1 : autorisations d'emplois (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 2 : autorisations budgétaires (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 3 : dépenses par destination (obligatoire) et recettes par origine (facultatif) (pour information) ;
- Tableau 4 : équilibre financier (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 5 : opérations pour compte de tiers (pour information) ;
- Tableau 6 : situation patrimoniale (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 7 : plan de trésorerie (pour information) ;
- Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées (pour information) ;
- Tableau 9 : opérations pluriannuelles – prévision (pour vote) ;
- Tableau 9 bis : SIASUP de suivi des opérations immobilières (pour information) ;
- Tableau 10 : détaillé des opérations pluriannuelles et de programmation (pour information) ;
- Tableau 11 : moyens des unités mixtes de recherche (pour information) ;
- Tableau : tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information).